

# COMMUNE DE GAMBSHEIM

## ARRETE N° 2021/076

### PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GAMBSHEIM

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière – Arrêté du 7 juin 1977 ;
- VU** la demande établie par SAS PLURI'L représentée par Monsieur Guillaume CHAIB sollicitant l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pendant la pose d'un échaffaudage sis 13 route de Weyersheim;

### ARRETE

- Article 1er.-** SAS PLURI'L représentée par Monsieur Guillaume CHAIB, domicilié 14 rue de la Mairie à Wolfisheim (67202), est autorisée à occuper temporairement le domaine public pendant la pose d'un échaffaudage sise 13 route de Weyersheim, du 17 novembre 2021 au 16 février 2022.
- Article 2.-** Le bénéficiaire de la présente autorisation devra assurer **en permanence** un passage de 4 mètres minimum libre de tout obstacle et de tout stationnement 13 route de Weyersheim au droit du chantier.
- Article 3.-** Le bénéficiaire de la présente autorisation est chargé de la mise en œuvre et de l'entretien de la signalisation réglementaire de son chantier et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de celle-ci.
- Article 4.-** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.
- Article 5.-** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade Fluviale de Gamsheim,
  - SAS PLURI'L représentée par Monsieur Guillaume CHAIB.

Fait à Gamsheim, le 28 octobre 2021



Le Maire

Hubert HOFFMANN